

## Frédéric Tiberghien nommé Président de Finansol

Paris, le 03 juillet 2013 - Finansol, collectif des acteurs de la finance solidaire, annonce la nomination de Frédéric Tiberghien à la présidence de l'association. Il succède à François de Witt qui occupait ce poste depuis 2007.

*“La finance solidaire est aujourd'hui sur une trajectoire favorable et, sous l'impulsion de mon prédécesseur, Finansol a su convaincre un large public de développer une épargne solidaire qui redonne du sens à la finance. Tout en continuant à soutenir le volet solidaire de l'épargne salariale, le principal défi à court terme est de développer des produits d'assurance-vie faisant une place au solidaire. Je n'oublie pas non plus la nécessité de trouver des opportunités d'investissement solidaire pour cette épargne : la mise en relation avec les entreprises qui ont des besoins de financement constitue une autre dimension essentielle de l'activité de Finansol.”*, annonce Frédéric Tiberghien.



Après des études d'économie, de sciences politiques et de philosophie, Frédéric Tiberghien a rejoint le Conseil d'Etat à sa sortie de l'ENA. Son parcours professionnel l'a conduit à occuper différentes fonctions au sein du secteur public (Conseil d'Etat, cabinet du ministre des affaires sociales puis de la défense ; Commissariat général au Plan ; délégation interministérielle à l'économie sociale) mais aussi dans le secteur privé ou para-public (Louis Vuitton, France Telecom EGT et Martin Dawes communications Europe, Chronopost, VediorBis).

Il est actuellement membre de la section des travaux publics du Conseil d'Etat et siège au Conseil supérieur de la magistrature.

Il est également l'auteur de plusieurs ouvrages : « La Protection des Réfugiés en France » ; « Des Hommes et des Valeurs » ; « Le rapport qualité / temps dans la performance de l'entreprise » ; « La course du temps » (1998) ; « Le travail, une chaîne sans fin ? » ; « Versailles, le chantier de Louis XIV » ; « Au travail ! ».

Rapporteur général de la section du rapport et des études du Conseil d'Etat de 2007 à 2010, il est également l'auteur de trois rapports publics du Conseil d'Etat : « Le contrat, mode d'action publique et de production de normes » (2008, La Documentation française), « Droit au logement, droit du logement » (2009, La Documentation française) et « L'eau et son droit » (2010, La Documentation française).

*“Je quitte Finansol avec deux grandes satisfactions et un regret. Ma première satisfaction est de constater qu'en six ans de crise, le montant de l'épargne solidaire a été multiplié par quatre et celui des financements solidaires par cinq. Quant à la seconde, j'ai pu observer à quel point des hommes et des femmes de sensibilités différentes, voire opposées pouvaient dialoguer et travailler harmonieusement ensemble au développement d'activités dont l'utilité l'emporte sur la rentabilité. Et mon regret ? Ne pas avoir suffisamment porté le message solidaire au delà de nos frontières, alors que, de toute évidence, notre pays peut se flatter d'être aux avant-postes mondiaux de ce qu'il est désormais convenu d'appeler, anglais oblige, le social investing. Il n'est pas trop tard pour le faire savoir et je serai heureux de m'y employer”*, déclare François de Witt, qui devient Président d'honneur en charge des relations internationales

## **RELATIONS PRESSE : AGENCE WELLCOM**

Cécile Soubelet / Mélanie Decomps / Camille Vézirian

[cso@wellcom.fr](mailto:cso@wellcom.fr) / [md@wellcom.fr](mailto:md@wellcom.fr) / [cve@wellcom.fr](mailto:cve@wellcom.fr)

01 46 34 60 60

### **A propos de Finansol, acteur central de la finance solidaire**

---

Créée en 1995, l'association Finansol est un acteur central de la finance solidaire en France et a pour objet de promouvoir la solidarité dans la finance et l'épargne. Collectif des acteurs de la finance solidaire, elle fédère aujourd'hui 70 entreprises solidaires, banques, sociétés de gestion, compagnies et mutuelles d'assurance. Depuis 1997, le label Finansol distingue les placements de l'épargne solidaire (à ce jour il existe plus de 120 placements labellisés Finansol). Il garantit aux épargnants qu'ils contribuent au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et environnementale et atteste de l'engagement de l'intermédiaire financier à offrir à ses souscripteurs une information fiable, régulière et claire sur le produit d'épargne labellisé. [www.finansol.org](http://www.finansol.org)